



# Esnandes

être à la rencontre...

## CCAS

### Compte rendu

### Conseil d'administration du mardi 09 juin 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 09 juin à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente Anne CANAUD.

Date de la convocation : vendredi 29 mai 2015

Présents : Anne Canaud, Sylvie Sauvignon, Anne Fréhel, Claudette Palluau, Michèle Gloux, Joseph Merceron, Bernard Brunet, Christian Vignaud, Lucien Texier,

Absents représentés : Claude Ferret par Bernard Brunet - Brigitte Maindron par Joseph Merceron

Absent excusé : Didier GESLIN

Absent : Catherine Fillon

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Sylvie Sauvignon

- Présentation du Réseau Gérontologique RESAUNIS

Madame Marine Chanpy, infirmière, fait une présentation des activités générales de l'association RESAUNIS.

Financé par l'Agence Régionale de Santé, le service est gratuit. La mission principale est la coordination de l'ensemble des acteurs médico-sociaux qui interviennent auprès des personnes de plus de 75 ans, pour le maintien à domicile, les sorties d'hospitalisation et les retours à domicile. En fonction des demandes et besoins exprimés, des accompagnements sont possibles pour élaborer des dossiers, aider à la mise en place de procédures, soutien psychologique aux personnes âgées et aux aidants.

- Approbation du dernier compte rendu

M Brunet fait remarquer que sur le dernier compte-rendu, il y a une erreur dans la rédaction de la délibération 2015-07/04. Dans l'énumération des 6 matières déléguées au Président ou à la vice-Président du CCAS, le chiffre 7 est à la place du 6. Cette erreur avait été signalée lors du dernier CA. Frédéric Gloria en prend note pour apporter la correction.

M Brunet se questionne également sur la présentation de la délibération 2015-06/04, qui concerne les modifications du règlement intérieur de l'ALSH. Sur le compte -rendu, le détail des modifications n'apparaît pas. Il serait souhaitable que les personnes qui consultent le compte-rendu et qui ne sont pas du Conseil d'Administration, puissent avoir toutes les informations.

Frédéric Gloria explique que dans le compte-rendu la présentation est celle de la délibération envoyée à la préfecture. Il est entendu que pour les prochains comptes-rendus toutes les précisions utiles et nécessaires seront notifiées

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Projets de délibérations :

- **2015 / 01-06 : Vote des subventions**

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration, la liste des subventions suivantes aux associations et à verser les sommes sont inscrites au budget (article 65748)

Espace Camaïeux – Centre Social : 2 201 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent Monsieur Le Président ou son représentant légal, à verser les subventions inscrites à l'article 65748.

- **2015 / 02-06 : Secours en argent**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS d'une demande de secours en argent d'une famille Esnandaise, compte tenu des difficultés rencontrées

	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
				défavorable	
Mme SC	192,53 €	Assistante Sociale	Dettes sur factures Gaz : 94,05 € Eau : 98,48 €	Abstention	
				Contre	
				Pour	11

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration fixent leur décision conformément au tableau ci-dessus.

• **2015 / 03-06 : Le financement des passeports loisirs jeunes**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS que la commune d'Esnandes renouvelle cet été, sa participation à l'opération des Passeports Loisirs Jeunesse. Cette action consiste à proposer aux jeunes âgés de 12 à 18 ans des activités de loisirs durant la période estivale sous forme de « chéquiers activités ».

Afin de donner une dimension sociale à ce dispositif, il a été proposé par le SIVU, que les CCAS prennent en charge une partie du coût d'un certain nombre de passeports, pour des familles identifiées comme potentiellement fragiles.

Le nombre maximum de passeports pour le CCAS de la commune d' Esnandes s'élève à 5

Le coût de la participation du CCAS par passeport est de 30€

Le coût pour les familles par passeport est de 8€

Les sommes correspondantes à la participation du CCAS sont inscrites au budget à l'article 6558.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la mise en place du financement des passeports loisirs jeunes et autorisent Monsieur Le Président ou son représentant légal, à engager les sommes correspondantes.

– Aide alimentaire : Renouvellement des droits

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme SC		2	0	CAF (AL)	353,68	Loyer énergies	632,10
				CAF - RSA	647,49	Assurances téléphone	105,00
							42,86
							15,00
			TOTAL	1001,17	TOTAL	794,96	
					Dettes énergies	192,53	
Avis du CCAS : Favorable				Reste à vivre (pour 2 adultes) : 103,05 €			

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme BS		1		CAF (AL)	256,24	Loyer énergies	449,41
				ASS	485,00	Assurances	126,00
				Revenus salariée	300,00	Assurances téléphone fixe internet	62,00
						Téléphone portable	32,00
			TOTAL	1041,24	TOTAL	723,41	
					Dettes		
Avis du CCAS : favorable jusqu'au 30 septembre 2015				Reste à vivre : 317,83			

- Mme MC : Pas de rendez-vous, après 1 rappel par téléphone et 1 par courrier.

Avis du CCAS : Les droits sont suspendus à compter du 30 juin 2015.

– Questions diverses

• *Décision de fermeture* de l'ALSH le lundi 13 juillet 2015 .

Le Conseil d'administration se prononce pour la fermeture de l'ALSH le lundi 13 juillet 2015. Les familles devront en être informées rapidement.

• *Plan canicule* : Frédéric Gloria informe le Conseil d'Administration que le dispositif est initié avec le recensement volontaire de la population fragile, dans le registre nominatif. Il serait souhaitable de constituer un groupe de bénévoles à même d'intervenir en cas de déclenchement d'alertes. Les bénévoles des années précédentes qui étaient des membres de la réserve communale de sauvegarde ne sont plus disponibles. Les membres du CA, qui le souhaitent, pourront transmettre leurs disponibilités à Frédéric Gloria. Un planning prévisionnel sera élaboré et joint au registre nominatif.

- *Retour / rendez-vous avec la DT (assistante sociale)* : Suite au courrier de la mairie, la Délégation Territoriale, représentée par Madame Agnès ARNAUD, a été reçue en mairie le lundi 11 mai. Il a été confirmé que le mi-temps thérapeutique de Madame Chamas (assistante sociale titulaire du poste) ne serait pas compensé. La DT ne parvient pas à recruter d'assistante sociale sur un mi-temps. De plus il apparaît que sur Esnandes il n'y ait pas de grand besoin. La commune a demandé à connaître le nombre d'Esnandais, se déplaçant sur les permanences extérieures, à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. Madame ARNAUD précise que la DT mène actuellement une réflexion globale sur les modes d'interventions et le redéploiement des ses moyens à l'échelle du territoire. Elle rassure la commune sur la question de la prévention qui restera un axe majeur des missions de la DT. Nous n'avons pas non plus connaissance des relais qui sont mis en place par la DT, pour le suivi de dossiers des quelques personnes très fragiles résidant sur la commune. Face aux absences de réponse, Monsieur Texier, propose de contacter la DT par téléphone depuis le bureau du CCAS. Un rendez-vous est fixé avec Frédéric Gloria, le Mardi 16 juin.

- *Attribution d'un logement social* : La commune a été informée, par Atlantique Aménagement, qu'un logement (T3 situé rue des Brises Marines et réservé mairie, se libérait. Une sélection de dossiers a été réalisée et une liste a été présentée au bailleur. Madame Canaud était présente lors de la commission d'attribution du mercredi 03 juin. Le logement a été attribué à Mme FENIOUX

- *Repas des aînés* : Pour rappel la date retenue est le dimanche 11 octobre 2015. Il conviendra de choisir le prestataire du repas. Un groupe de travail pourra être constitué pour l'organisation.

- *M Brunet* pose la question de l'utilisation qui pourrait être envisagée pour le reliquat des dons suite à la tempête Xynthia. Messieurs Vigneau et Télixier font remarquer que, même si la somme n'est pas utilisée à l'équilibre du budget du CCAS, l'ensemble des dons auraient dû être distribué et qu'il est regrettable que cela n'ait pas été fait. La question devra être étudiée afin de déterminer les décisions à prendre par le CCAS.